

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.
 Canada—Excepté cité de Québec.....\$ 1.00
 Cité de Québec et pays étrangers..... 1.50
 Pour les Sociétaires de la Coopéra-
 tive Fédérée de Québec et de la
 Société des Jardiniers-Marachers..... 75c

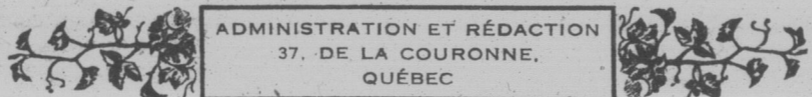
Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonce
 classifiée 25 mots, 50 sous par insertion,
 plus un sou par mot additionnel au-dessus
 de 25 mots; minimum, 50 sous.

Pour abonnements et annonces écrire au
 "Bulletin de la Ferme", Limitée, 37, rue de
 la Couronne, (Édifice Guillemette) Québec.
 Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
 de la Société des Jardiniers-Marachers et de la Société d'Industrie Laitière
 de la Province de Québec.

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
 la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
 ciens et de praticiens agricoles, assistés
 de collaborateurs occasionnels et de corres-
 pondants de diverses institutions agricoles.
 Toute collaboration est sujette au contrôle
 du directeur.

La correspondance concernant la rédac-
 tion doit être adressée au Directeur du
 "Bulletin de la Ferme", Case postale 129,
 Québec.

Volume XVI—Henri Gagnon, Président.

QUÉBEC, le 13 SEPTEMBRE 1928

Frs Fleury, Gérant.—Numéro 37

SE PEUT-IL ?....

Après la campagne intensive d'éducation menée par les agronomes depuis pas mal longtemps déjà, on peut se demander s'il est bien possible de trouver encore des étables comme celle que décrivait le Frère Liguori dans son livre fameux "Le Diable est aux Vaches" et des cultivateurs assez peu soucieux de leurs intérêts pour négliger leurs animaux au point qu'il faille au printemps les "lever par la queue".

Nous sommes obligés de répondre dans l'affirmative.

Sans doute, le nombre en est moindre qu'autrefois, mais il s'en trouve encore, et dans toutes les paroisses.

Tout récemment, nous visitons une de ces étables repoussantes. Il nous fallut grimper sur une pile de fumier accumulé dans l'allée pour admirer du haut de ce promontoire nouveau genre des vaches maigres, respirant avec peine dans une atmosphère empestée.

Monsieur l'abbé Beaudoin, un apôtre agricole, fait un tableau saisissant de ces pauvres bêtes, si mal nourries et si mal logées. Rivée par une chaîne de fer à un pavé humide, dans un réduit sombre dont l'air est empesté par les émanations des litières en fermentation, la vache est supposée à réparer ses forces, diminuées par une forte production. Son régime alimentaire consiste en général d'un repas de foin donné avec parcimonie, de paille battue et d'eau qui n'est pas toujours propre. Dans ce milieu peu favorable, dans cet air contaminé et humide, avec cette nourriture de famine, la vache nourrit son foetus, le met au monde, et est toute prête au printemps suivant pour une autre période de lactation payante!

Comment s'étonner ensuite de la maigreur désespérante des sujets à la sortie de l'étable, du pauvre rendement en lait, des maladies épidémiques qui se déclarent tout-à-coup dans le troupeau? Faut-il se surprendre si des vaches soumises à ce régime ne se lèvent plus d'elles-mêmes au printemps, qu'elles soient faibles, malades, qu'elles en meurent quelquefois?

C'est assez de les condamner à l'inaction forcée, pendant six longs mois, fournissez-leur au moins de l'air pur par une bonne ventilation, de la lumière et un peu de soleil par de bonnes fenêtres, de l'eau pure, plus de propreté, plus de soins.

Compensez la réclusion forcée par un étrillage journalier et une ration suffisante pour les alimenter.

C'est le nécessaire, fournissez-le; non par fausse compassion, mais par une économie bien comprise. Il y a profit à établir ses vaches dans une étable bien ventilée et bien outillée.

Quelques cultivateurs hésitent encore à faire ces améliorations qui s'imposent, parce qu'ils en ont vu dépenser tout leur avoir pour se construire des granges trop dispendieuses. Ces derniers sont tombés dans l'autre excès qui est aussi condamnable. Pas de luxe dans les étables, pas de dépenses inutiles que ne réclament l'hygiène et la propreté. Fournissez le nécessaire: l'air pur, la lumière, l'espace suffisant et une nourriture saine et bien balancée, c'est tout. Le reste n'est qu'un vain luxe, et le luxe n'est jamais payant.

Une anomalie.—Le gouvernement des Etats-Unis taxe les dividendes payés par des compagnies américaines à des actionnaires canadiens, tandis que les dividendes de des compagnies canadiennes payent à des Américains ne sont aucunement taxés.

On se demande si le temps n'est pas venu de rendre aux Américains la monnaie de leur pièce.

D'un autre côté, pareille imposition aurait probablement pour effet de restreindre l'entrée de capitaux américains au pays. Ce qui ne serait peut-être pas un bien grand mal. Notre développement industriel pourrait en être ralenti, mais notre indépendance économique serait plus assurée.

C'est la sage politique que poursuit le gouvernement de Québec quand il prohibe l'exportation aux Etats-Unis des matières premières ou des ressources brutes.

A propos de la quarantaine sur le maïs

Une loi fédérale mise en force par le gouvernement fédéral

Il se fait actuellement autour de Montréal un beau tapage au sujet de la quarantaine sur le maïs. Plusieurs marachers mécontents colportent un peu partout des faussetés manifestes, accusent à tort le gouvernement provincial d'imposer des restrictions au commerce, etc. Afin de couper les ailes à ces gigantesques canards et de rétablir tout simplement les faits, nous invitons tous ceux qui cultivent du maïs à lire les lignes qui suivent.

1.—La quarantaine sur le maïs est décrétée par le gouvernement fédéral et en vertu d'une loi fédérale. Cette loi n'est pas neuve; elle a pour but d'empêcher au Canada l'introduction et la multiplication des fléaux venant de l'étranger. C'est donc une loi d'utilité publique visant à protéger l'agriculture ou l'horticulture canadiennes contre de dangereux ennemis. La quarantaine sur la pyrale du maïs n'est pas chose nouvelle non plus. Elle existe dans l'Ontario depuis au moins quatre ans et dans Québec depuis deux ans. En effet, en 1927, les comtés de Huntingdon, Châteauguay, Beauharnois, St-Jean et Hull étaient mis en quarantaine parce que la pyrale du maïs avait été découverte dans leurs limites. Au cours de l'été 1927, des inspections très soignées permettaient de découvrir la pyrale du maïs dans une quinzaine d'autres comtés, y compris l'île de Montréal et l'île Jésus. La zone en quarantaine fut conséquemment étendue à ces comtés par ordre du Dr J. H. Gisdale, sous-ministre de l'Agriculture, à Ottawa, en date du 12 avril 1928.

2.—Les avis concernant cette quarantaine ont été publiés au mois d'avril et affichés dans toutes les localités intéressées. En outre, au cours de l'hiver dernier nos conférenciers ont prévenu le public agricole que le gouvernement fédéral allait imposer cette quarantaine à tout le district affecté par la pyrale du maïs. On ne peut donc plaider ignorance. Prétendre qu'on ignorait tout de cette restriction, c'est avouer qu'on ne veut pas se renseigner. Et si on a des plaintes à faire sur ce point qu'on les adresse au Ministère de l'Agriculture à Ottawa, puisque le gouvernement provincial n'a rien à faire avec l'application de cette loi fédérale.

3.—L'état de choses actuel n'est pas la faute du gouvernement provincial, mais bien celle de quelques négligents. En effet, voici deux années que les employés du provincial, sur les ordres exprès de l'honorable M. Caron, parcourent la région à blé d'Inde de la province pour exposer aux cultivateurs les moyens d'empêcher l'expansion de ce fléau redoutable. Rien n'a été négligé pour atteindre tous les intéressés et les amener à faire disparaître avant le 1er juin de chaque année, toute trace de la récolte de l'année précédente. Pour éclairer les cultivateurs le gouvernement provincial a fait donner

des séries de conférences par toute la province avec film illustrant magnifiquement les ravages de la pyrale et les moyens de la contrôler; de nombreux articles ont été publiés dans les journaux agricoles, les quotidiens et hebdomadaires sur le même sujet; 10,000 copies d'un bulletin de 16 pages, illustré, traitant de la pyrale du maïs, ont été distribuées dans la région à maïs autour de Montréal; 20,000 planches en couleurs illustrant le même insecte ont été envoyées directement aux cultivateurs; 5,000 grandes affiches ont été placées dans les endroits publics pour prémunir le public contre la pyrale du maïs, etc., etc.

Or, en dépit de toute cette campagne intensive, il s'est trouvé des cultivateurs qui n'ont pas voulu se renseigner ou qui n'ont pas voulu croire les officiers chargés de les éclairer. Certes, c'est le cas d'un petit nombre, mais nous avons vu de nos yeux, en plein été de 1928, des champs de blé d'Inde de 1927 encore intacts! Voilà le berceau d'où sont sortis l'immense majorité des papillons qui sont ensuite allés disséminer la contagion dans les champs voisins, parfois plusieurs milles à la ronde. Aussi longtemps que certains cultivateurs ne comprendront pas mieux leur intérêt, aussi longtemps que l'insouciance ou l'inconscience d'une minorité mettra en péril le bien-être de toute une province, on peut s'attendre à subir des ennuis dont les gouvernements ne sont nullement responsables.

Si les cultivateurs soucieux jettent autour d'eux un regard inquisiteur, ils auront vite fait de trouver les vrais coupables de la situation actuelle. Ils sauront où placer les responsabilités. Et nous les avertissons à nouveau que s'ils ne prennent les moyens de faire marcher les cultivateurs qui mettent en danger la culture du blé d'Inde, il se passera peu d'années avant que cette culture devienne absolument impossible. Et j'invite ceux qui trouvent cette affirmation exagérée à aller visiter ce qui était autrefois la plus magnifique région à blé d'Inde du Canada, les comtés d'Essex et Kent en Ontario. Ils se rendront compte alors de quoi est capable la pyrale dans sa rage de destruction, puisque aujourd'hui on y cultive à peine cette plante.

Nous avons fait pleinement notre devoir en instruisant les producteurs de maïs; le fédéral fait sa part en empêchant la contagion de s'étendre aux districts encore indemnes. Que maintenant les conseils municipaux s'occupent de voter des règlements obligeant tous ceux qui cultivent du blé d'Inde à nettoyer leurs champs et à brûler tous les déchets (tiges, cotons, racines, etc.) avant le 1er juin de chaque année. Par ce seul moyen nous réussirons à enrayer le fléau qu'est la pyrale du maïs dans la province de Québec.

GEORGES MAHEUX,
 Entomologiste provincial.

13

13

13